

Synthèse de la nouvelle procédure d'ouverture d'une nouvelle adhésion + Saisie en ligne

Pour toute nouvelle adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018

- Imprimer le DIC - format PDF
- **Remettre au prospect le DIC papier au plus tôt / avant la signature du REB**

=> Nouvelle adhésion en format papier

- Compléter le pavé « attestation intermédiaire » (REB) en indiquant, si nécessaire, le délai fixé (1, 3 ou 5 jours) - 0 par défaut
- **S'assurer que la date du BA respecte le délai de réflexion avant transmission au GIE Afer**
=> nombre de jours calendaires entre la date de signature du REB et celle du BA

=> Nouvelle adhésion saisie en ligne + signature papier

- **Compléter le pavé « cadre réservé au conseiller »** (REB) en indiquant, si nécessaire, le délai fixé (0, 1, 3 ou 5 jours)
- Imprimer la liasse et la remettre avec la notice (partie 1 et 2) et le DIC au prospect
- Contrôle auto de la saisie en ligne – **alerte** (si délai non respecté) qui assure à réception du BA papier que la date de signature correspond à minima au délai de réflexion / non bloquant.
- Reprendre le dossier de souscription en NADS pour saisie de la date du BA et validation